

Procès-verbal

6^{ème} Journée nationale des offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité du 18 novembre 2010 à Frauenfeld

Participants et participantes: voir liste

Matin: 09.15 - 11.30 heures

Accueil et café au foyer de la grande salle des citoyens de la ville de Frauenfeld.

Bienvenue

Paroles de bienvenue par M. Reinhold Nussmüller, président de la SKS. Les mots de bienvenue de M. Claudius Graf-Schelling, Conseiller d'Etat/Dr en droit et chef du Département de la justice et de la sécurité du canton de Thurgovie, ainsi que Thomas Zweidler, avocat et président de la Cour suprême du canton de Thurgovie. Monsieur le Conseiller Graf-Schelling souligne l'importance de l'égalité entre les sexes d'une part et entre les groupes ethniques et communautés religieuses d'autre part. Monsieur le président Zweidler s'exprime au sujet du „Nouveau code de procédure civile uniforme en Suisse“ et estime que malgré toute l'uniformité, il fallait s'attendre à des procédures judiciaires tenant compte des particularités cantonales.

Assemblée générale de la SKS-COC

Souhaits de bienvenue répétés aux membres et ouverture formelle de la 3^{ème} assemblée générale.

L'ordre du jour de l'assemblée générale est approuvé sans modification.

1^{er} Point

Procès-verbal de la 5^{ème} Journée nationale des offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité du 20 novembre 2008 à Fribourg

Le procès-verbal de la journée nationale 2008 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure, Mme Nathalie Liaudat, Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille du canton de Fribourg.



2^{ème} Point

Election du comité et de l'organe de contrôle 2011/2012

Les élections et réélections suivent; les candidats proposés sont élus par acclamation.

Comme **présidente** est élue:

Mme Susy Stauber, Dr en droit, avocate, Zurich

Comme **vice-président** est réélu:

M. Reinhold Nussmüller, avocat, Amriswil

Comme **membre** est réélue:

Mme Caroline Barthe, Dr en droit et avocate, Bâle

Comme **trésorier** est réélu:

M. Jules Greber, Dr en droit et juge, Lucerne

Comme membres de l'**organe de contrôle** sont élues:

Mme Justine Heller Küpfer, psychologue, Schaffhouse (réélue)

Mme Susanne Büchi, Dussnang (nouvelle)

Le président remarque qu'en même temps que la présidence de la COC, le secrétariat a déménagé dans le canton de Thurgovie, quittant ainsi le Département de la police et de sécurité du canton de Zurich. Eu égard à la continuité, le secrétariat devrait rester entre les mains de Mme Marianne Muggli, Hiltenbergstrasse 1, 8360 Eschlikon TG. De cette façon, l'emplacement du secrétariat est en même temps le siège officiel de la SKS-COC, conformément aux exigences légales.

3^{ème} Point

Adoption du rapport bisannuel (activités et finances) et décharge

Le rapport d'activité bisannuel est adopté.

Etant restée en suspens lors de la journée nationale 2008 à Fribourg, la révision du bilan de cette année-là a été effectuée et le rapport de révision concernant le bilan annuel actuel est lu. Les factures de 2006/2007 et celles de 2008/2009 sont approuvées.

L'assemblée donne décharge au comité.

4^{ème} Point

Budget et fixation de la cotisation des membres

L'état de la fortune au 31 décembre 2009 est exposé, avec documents à l'appui.

L'assemblée prend connaissance des budgets 2010 - 2013. La cotisation des membres sera réduite de CHF 700.-- à CHF 500.--. Le budget est approuvé à l'unanimité et M. Jules Greber est remercié.



M. Greber souligne que les factures courantes qui ont déjà été envoyées s'élèvent à CHF 700. -- (sur l'ancienne base); pour compenser, seules les factures de plus de CHF 300.- seront envoyées en 2011, afin que la diminution de la cotisation des membres puisse être prise en considération de manière adéquate.

5^{ème} Point

Lieu de la réunion 2012

En 2012, la journée nationale aura lieu en automne dans le canton de Zurich. La date exacte et le lieu seront annoncés en temps utile.

6^{ème} Point

Statistique et Divers

Sous www.sks-coc.ch se trouve le site web maintenant mis à jour, qui donne des renseignements sur l'organisation, les membres ainsi que les statuts de la SKS-COC. D'autres mises à jour sont prévues et les documents disponibles concernant les exposés de la journée actuelle seront aussi téléchargés.

Les indications concernant la statistique de cas ont été préparées sur la base des réponses reçues, sous forme résumée; il est possible de renvoyer aux documents préparés pour la réunion de ce jour.

Mme Stauber mentionne que dans le rapport d'activité, la remarque au sujet de l'obligation d'avancer les frais, conformément à la nouvelle procédure civile (CPC), pourrait prêter à confusion. Il n'est pas perçu de frais judiciaires pour les litiges relevant de la loi sur l'égalité. Mme Stauber est remerciée de cette précieuse précision.

Le président remercie le comité ainsi que les membres des offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité du canton de Thurgovie de leur collaboration engagée lors de la préparation et de la réalisation de la journée en cours. Il adresse des remerciements particuliers avec un petit présent à Mme Marianne Muggli, qui s'est acquittée avec beaucoup d'engagement des travaux pas toujours tout à fait faciles. Ensuite, le président clôt formellement la 3^{ème} assemblée générale et félicite tous les fonctionnaires pour leur élection.



Exposé de M. Rainer J. Schweizer, Professeur de droit public, de droit européen et de droit international, Forschungsgemeinschaft für Rechtswissenschaft, Université de Saint-Gall (HSG), sur le thème „Obligations des citoyennes et citoyens après la suppression du service militaire obligatoire“

Le texte de l'exposé est distribué aux participants en allemand et en français (la publication sur le site web aura lieu plus tard).

Le conférencier précise qu'après une éventuelle suppression du service militaire obligatoire en Suisse, d'innombrables prestations de service qui sont actuellement assumées par l'armée devront être fournies d'autres citoyennes et citoyens de notre pays.

Dans ce contexte se pose en particulier la question de l'égalité de l'homme et de la femme ainsi que celle de l'existence de bases juridiques suffisantes pour exiger de l'Etat de prendre en charge des obligations de service civile. Des solutions définitives ne peuvent pas être proposées, mais la société et la politique doivent être sensibilisées aux problèmes susceptibles de se présenter à l'avenir. Les participants profitent de l'occasion pour poser des questions au conférencier.

Apéritif dans la grande salle des citoyens de la ville de Frauenfeld. M. Carlo Parolari, président de la ville et avocat, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il rappelle la tradition de Frauenfeld comme „ville des grandes célébrations“. Il corrige l'idée erronée selon laquelle les citoyens du canton de Thurgovie seraient tous des voleurs : Les baillis fédéraux étaient ceux qui, dans l'ancien temps, ravagèrent la Thurgovie et qui emportèrent tout ce qui pouvait l'être au moment de leur départ! L'apéritif offert par la ville de Frauenfeld est grandement apprécié!

Repas de midi au Restaurant 'Zum goldenen Kreuz', Frauenfeld



Après-midi: 14.00 - 16.30 heures

Présentation de Mme Karine Lempen, Dr en droit et juriste, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes: „Actualités du BFEG: Informations sur les efforts déployés actuellement pour atteindre l'équité salariale entre les femmes et les hommes“.

Mme Lempen explique que les enquêtes sur la structure des salaires dans le secteur privé que public révèlent un écart grandissant des différences entre l'homme et la femme. Il serait souhaitable que les entreprises se soumettent volontairement à un autocontrôle. Seulement 5 entreprises ont toutefois pour l'instant participé à un programme correspondant. Sur Internet, de plus amples informations sont disponibles à ce propos sous www.logib.ch. Une étiquette de certification „Equal Salary“ est prévue.

Exposé de Mme Valérie Borioli Sandoz, Travail.Suisse. „Les différences de teneur entre femmes et hommes: état actuel et perspectives concrètes“.

Mme Borioli fait remarquer pour sa part que les inégalités entre les salaires des hommes et ceux des femmes ont recommencé à se creuser, après une phase initiale de l'amélioration. Même dans des professions avec des exigences de formation très élevées, des différences de salaire éclatantes sont décelables. Il s'agit de sensibiliser les travailleuses et travailleurs de manière appropriée et de leur faire connaître leurs droits. Au moyen du „calculateur individuel de salaires“ (www.lohnrechner.bfs.admin.ch), chacun peut se procurer un premier aperçu.

Exposé de Mme Sonja Wiesmann Schätzle, membre du Grand Conseil du canton de Thurgovie et présidente de la commune de Wigoltingen TG. „Licenciement pendant la grossesse au point de vue d'une femme touchée directement“.

Mme Wiesmann décrit sa propre expérience avec des mots bouleversants. Après 15 ans et trois jours de bons et loyaux services, son employeur l'a licenciée en arguant qu'une cheffe de chantier qui devenait mère ne pouvait plus exercer cette profession. Mme Wiesmann a ressenti cette exclusion de la communauté professionnelle comme choc émotionnel. Lors de ses démarches à la recherche d'une voie judiciaire possible, elle n'a d'abord récolté que de l'incompréhension lors de ses clarifications, avant d'obtenir finalement gain de cause devant le tribunal.



Discussion

Mme Stauber mentionne que l'introduction de la nouvelle procédure civile (CPC) entraînera dans quelques cantons passablement de modifications. Sous www.gleichstellungsgesetz.ch, tous les cantons sont présentés avec leurs procédures. Celles-ci doivent être révisées. Toutefois, les bases juridiques de différents cantons nous manquent. Mme Stauber prendra contact avec les cantons concernés et demande de l'aide en vue de l'obtention des nouvelles bases.

Mme Lempen ajoute que le site web www.leg.ch sera aussi mis à jour pour la Suisse romande, puisque dans cette partie du pays également, de grands changements se préparent. Le gouvernement fédéral examinera dans ce contexte une session de formation.

L'assemblée estime qu'il est souhaitable de prévoir de proposer en 2011 une journée de formation. Mme Stauber accepte volontiers les suggestions de sujets.

Conclusions et perspectives

Il est regrettable de constater que même environ 13 ans après l'introduction de la loi sur l'égalité, les objectifs fixés sont loin d'être atteints. Pour le travail des offices de conciliation cantonaux au sens de la loi sur l'égalité, il est d'autant plus indispensable que la SKS-COC reste une plaque tournante importante et que le plus grand nombre possible d'instances cantonales décident de s'y affilier.

Fin de la journée nationale

M. Nussmüller remercie les organisateurs de la journée ainsi que les conférenciers de leurs précieuses contributions. Il signale que les exposés (pour autant qu'ils soient disponibles) seront téléchargés sur le site web.

En souhaitant à tous un bon retour chez eux et une heureuse fin d'année, le président clôt la journée.

Amriswil, le 23 novembre 2010

Marianne Muggli und Reinhold Nussmüller

